

**VILLE de PERROS-GUIREC**  
(Côtes d'Armor)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 décembre 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	24
Nombre de pouvoirs	4
Nombre d'absents (pour partie)	2

L'An deux mil seize le quinze décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Erven LÉON **Maire** - Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN (pour partie) - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoints au Maire** – M. Roland PETRETTI – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY – Mme Sylvie AUDRAIN – Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN – Mme Mylène de FRANCE – Mme Gwen-Haël ROLLAND - Mme Armelle INIZAN – M. Alain COÏC - Mme Sabine DANIEL-QUINQUIS – M. Jean-Louis PERON - M. Michel PEROCHE – Mme Sylvie BOURBIGOT – M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

**POUVOIRS :**

Véronique FRENOY-COATANTIEC	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE
Patricia DERRIEN	Pouvoir à Erven LÉON
Jean-Christophe PIERRE	Pouvoir à Annie HAMON
Thierry LOCATELLI	Pouvoir à Jean-Claude BANCHEREAU

**ABSENT EXCUSÉ :**

Isabelle LE GUEN, jusqu'à la délibération 2016-207-3.5  
Yvonne DEMOREST

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Jean BAIN** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Tarifs Cap 2017

**2016-239-7.10**  
**TARIFS CAP 2017**

---

Isabelle LE GUEN rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 2015, il avait été adopté les tarifs des prestations du Centre d'Activités Pédagogiques.

Elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition des tarifs 2017 ci-jointe calculée sur une hausse de l'ordre de 1,5 %.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré  
Le 15 décembre 2016  
Pour extrait conforme  
LE MAIRE



Pour le Maire,  
L'Ajouté délégué

Bernard ENNOT